



**Offre d'emploi contractuel temporaire
du 1^{er} mai au 30 octobre 2025
– contrat temporaire de catégorie B –**

**Appui à la gestion des dommages de grands prédateurs
au Parc national des Pyrénées**

Contexte :

Le Parc national des Pyrénées a en charge la conservation des patrimoines naturels. A ce titre, il s'occupe de l'indemnisation des dommages aux troupeaux domestiques causés par les grands prédateurs à partir de constat.

Organisation du poste :

Ce poste est intégré au sein du service connaissance et gestion des patrimoines naturels du Parc national des Pyrénées sous la responsabilité hiérarchique du chef de service.

L'agent recruté.e travaillera en appui au chargé de mission « *grands prédateurs* » et de l'assistante du service.

Il/elle aura notamment en charge d'analyser les constats de grands prédateur en vue de l'établissement des conclusions techniques par le chargé de mission et réaliser leur intégration dans le logiciel GEOPRED. Cette mission sera conduite sous la responsabilité fonctionnelle du chargé de mission agropastoralisme et grands prédateurs avec l'appui de l'assistante du service. Il/ elle assurera le volet administratif de la gestion des constats (*édition et archivage des différentes pièces du dossier*) et la gestion des envois et suivi des dossiers avec les éleveurs indemnisés et l'ASP notamment.

En fonction du temps disponible, il/elle pourra ponctuellement venir en appui aux chargés de mission du service « *connaissance et gestion du patrimoine naturel* » en renfort ou sur des missions de terrain.

Une formation interne sera délivrée à la prise de poste (*conclusions techniques des constats de grands prédateurs, saisie sous GEOPRED, constitution et archivage des dossiers*).

Profil recherché :

- diplôme BTS GPN, Bac 3 à Bac + 5 avec base scientifique,
- maîtrise de logiciel de bureautique,
- bon relationnel, autonomie,
- capacité aux déplacements – permis B validé depuis plus d'un an indispensable.

Conditions d'accueil et de gratification :

- la durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2025,
- l'emploi s'exerce au sein du service connaissance et gestion des patrimoines, avec déplacements possibles sur le territoire du Parc national des Pyrénées au moyen d'un véhicule de service,
- le recrutement et la rémunération, ainsi que le paiement des frais de déplacement, sont réalisés par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées,
- la rémunération est d'environ et en moyenne de 1 600,00 € par mois y compris la prime de précarité et les congés payés sur une base moyenne de 151,67 heures par mois (*sous réserve du nombre de jours travaillés dans le mois*),
- le contrat n'ouvre pas droit à la prise de congés et aux heures supplémentaires rémunérées.
- les absences, pour toutes raisons, ne sont pas rémunérées.
- le salaire est payé tous les 16 du mois suivant par virement bancaire ou postal,
- la durée du temps de travail hebdomadaire est de 35 heures,
- il n'est pas prévu de prise en charge de l'hébergement et de la restauration des agents vacataires. Il relève de leur responsabilité,
- le responsable hiérarchique est Monsieur le Chef du service connaissance et gestion des patrimoines du Parc national des Pyrénées,
- des déplacements sur le territoire du Parc national des Pyrénées sont à prévoir. Ils font l'objet d'un remboursement réalisé par l'agence d'intérim – employeur.

Candidature :

Monsieur Stéphane GIPOULOUX, Chargé de mission pastoralisme au service connaissance du Parc national des Pyrénées, peut fournir tous éléments techniques sur les missions – stephane.gipouloux@pyrenees-parcnational.fr

Le candidat devra fournir pour le **vendredi 14 mars 2024 à 12 heures**, délai de rigueur, au siège du Parc national des Pyrénées et à l'adresse suivante :

Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Une candidature comprend :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Les candidatures exprimées par voie postale ou transmises sur :

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

seront prises en considération.

Fait à Tarbes, le lundi 3 février 2025

www.pyrenees-parcnational.fr